

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Suite au dernier Conseil Communautaire qui s'est tenu le 1^{er} juillet 2021, un nouveau règlement de collecte a été adopté. Dans ce dernier, sont notamment stipulées les conditions de ramassage des encombrants à l'article 9 :

- Les encombrants sont les déchets volumineux qui, en raison de nature, ne peuvent être transportés en voiture à la déchèterie :
 - Les objets d'équipement ménagers : réfrigérateurs, lave-linge
 - Les déchets de bois de plus de 2m
 - Le mobilier : buffet, armoire, éléments de cuisine...

9-2 – Mode de collecte

Des collectes spécifiques pourront être organisées jusqu'à 2 fois dans la limite d'un volume maximum de 2m³. L'accès au service de ramassage des encombrants se fait sur le service « environnement de la CCALN » au 03.22.09.03.14.

Les dates de passage sont déterminées en fonction des nécessités. Les personnes inscrites seront avisées de la date de passage. Il est précisé que la collecte des encombrants est un service supplémentaire.

Non admis :

- les gravats, débris ou décombres issus des travaux d'administration
- les déchets fermentescibles : déchets ménagers
- les pneumatiques
- les tôles en fibrociment
- les déchets ménagers spéciaux : peinture, huile de vidange.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter Madame Marion BLOQUET, chargée de mission environnement de la Communauté de Communes Avre, Luce Noye (tél. et portable : 03.22.09.03.14/06.86.00.03.67).

NOUVEAU SERVICE : IntraMuros

Un nouveau service est proposé à la population. **Vous pouvez accéder à toutes les informations de la commune par IntraMuros** (cf. le flyer explique comment télécharger l'application IntraMuros) à partir du 1^{er} septembre 2021.

NUISANCES SONORES

Suite à de nombreuses plaintes, il est rappelé l'article 11 de l'arrêté préfectoral du 20 juin 2005 sur les nuisances sonores et troubles de voisinage.

Article 11-1 – Les travaux de bricolage et de jardinage

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé pour sa durée, sa répétition ou son intensité tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h30/12h00 et de 14h00/19h30
- le samedi de 9h00/12h00 et de 15h00/19h00
- le dimanche et jours fériés de 10h00/12h00.

Pour éviter toutes réclamations, nous vous demandons de bien vouloir respecter ses horaires.



TRAVAUX DE VOIRIE « Rue de la Mairie » et « Rue des Écoles »

Les travaux de voirie « Rue de la Mairie » et « Rue des Écoles » devraient, normalement, débiter semaine 34 ou semaine 35. Nous rappelons aux habitants de ses rues, de ne pas laisser leur voiture en stationnement la journée. Nous vous en remercions vivement à l'avance.

RECHERCHE DE VOLONTAIRES

Nous recherchons des volontaires jeunes et moins jeunes pour le désherbage des massifs de fleurs dans le village afin de l'embellir. Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire au secrétariat aux heures d'ouverture ou de contacter Monsieur le Maire au 06.21.78.33.05. Nous vous remercions vivement à l'avance de votre participation et de votre soutien.

Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal vous souhaitent une bonne rentrée !



LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD, 23/08/2021

Le Maire, "



Philippe DARCIS

LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD



est sur

IntraMuros

L'essentiel près de chez vous.

Accédez à toutes les informations de votre bassin de vie depuis votre mobile !

Consultez les événements, actualités, services mairie de votre commune ou les informations essentielles concernant l'école de vos enfants, les commerces ou associations du territoire en quelques clics. Et pour ne rien rater, recevez des notifications.

Simple, rapide, gratuit !



COMMENT CA MARCHE ?

Téléchargez GRATUITEMENT l'application intramuros en toute simplicité sur votre mobile ou tablette.



Google Play Store



Apple store (iphone)



IntraMuros

*Sélectionnez ensuite **La Neuville-Sire-Bernard** et naviguez dans les différents onglets pour découvrir toutes les fonctionnalités permises par l'application mobile de votre commune.*

Communauté
Communes

Avre Luce Noye



somme
numérique